

Conseil de Quartier le compte-rendu

Réunion du lundi 5 octobre 2015 (groupe scolaire Berliet)

Berliet et environs



LAURENCE CONTE,
coprésidente habitante



ANTOINE CANADAS
coprésident élu



L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

➤ Présence et échanges avec la Police Municipale

Concernant les stationnements gênants dans la cité Berliet, le cadre de la police municipale précise que les équipages ont arrêté d'apposer des avertissements. Des verbalisations ont lieu régulièrement. Il faut noter que le montant d'une contravention pour stationnement sur trottoir est passé de 35€ à 135€.

• **17^e rue** : des riverains évoquent quelques difficultés liées au stationnement aux abords du parc Berliet. Le cadre de la police municipale indique qu'il s'agit de véhicules stationnés le temps de midi, sous les platanes, pendant la pause déjeuner. La police municipale demande que les riverains appellent systématiquement lorsqu'ils sont gênés.

• **8^e rue** : suite à la demande d'un conseiller de quartier, le radar pédagogique a été posé fin août ; les relevés ne font pas apparaître de vitesses excessives.

• **Angle du Parc Berliet** : quelques riverains demandent la pose de caméra. Il est précisé que l'extension de la vidéo-protection doit dans tous les cas de figure faire l'objet d'un diagnostic de sécurité, d'une étude technique de faisabilité et d'une demande d'autorisation préfectorale. Par conséquent, il n'est pas possible d'installer du jour au lendemain une nouvelle caméra : des étapes indispensables sont nécessaires.

• **6^e rue** : un habitant signale le stationnement permanent d'un camping car.

• **Avenue C** : le stationnement gênant de Poids Lourds a pris fin; les passages de la police municipale ont porté leurs fruits.

• **Chemin du charbonnier** : un conseiller de quartier rappelle la gêne occasionnée par le stationnement des Poids Lourds.

• **Abords du groupe scolaire** : les conseillers de quartier se félicitent des passages fréquents de la police municipale.

• **2^e avenue** : la signalisation de la zone 30 nécessite d'être vérifiée car il existe une certaine confusion.

• **Une impasse vers la société CREALIS** est utilisée comme zone de dépôt sauvage.

➤ Pédibus : démarrage de la ligne rouge et perspectives

17 enfants et 15 familles participent chaque matin au pédibus, qui permet d'aller à l'école à pieds et en groupe. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour faire vivre ce service citoyen qui permet aux familles de se rencontrer et d'apaiser la circulation aux abords du groupe scolaire. Les services de la Ville se sont rendus sur place pour vérifier les emplacements des panneaux de signalisation ; la demande d'installation a été transmise aux services de la Métropole. La sente Berliet une fois aménagée apportera un confort de cheminement.

➤ Présentation des résultats de l'enquête sur la desserte de la Cité en transports en commun

Un groupe de travail piloté par une conseillère de quartier s'est mis en place pour contribuer à l'amélioration de la desserte de la Cité Berliet en transports en commun. Le groupe est allé à la rencontre des élèves et familles concernés sur la base d'un questionnaire. Le Sytral a été informé de l'avancée de la réflexion du groupe.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

- Sur 2015-2016, environ 50 enfants prennent le bus pour se rendre au collège Colette et une vingtaine au lycée Condorcet. La partie Sud de la Cité prend le 62, la partie nord prend le C25.
- Le 62 est trop long car il réalise un détour alors que le C25 est plus court car plus direct.

Trois demandes sont étudiées par le Sytral :

- La modification de l'horaire du bus 62 pour

le caler sur celui du C25 ; le départ de 7h05 est un peu tôt.

- Le déplacement de l'arrêt Cité Berliet au débouché de la 8^e rue pour qu'il soit plus accessible pour les usagers. En parallèle, la Métropole a été saisie pour étudier la création d'un cheminement piéton sécurisé de l'avenue C à la route de Lyon.

- 3^e demande : ouvrir une ligne Junior Directe car il n'y aurait pas que le collège Colette qui serait concerné. La question est de savoir si une des deux lignes existantes et traversant la Cité Berliet ne pourrait pas desservir le centre de Saint-Priest.

Pour information, dès la prochaine rentrée 2016, le collège de secteur pour les élèves de la Cité Berliet sera Gérard Philippe et non plus Colette, c'est une conséquence de la nouvelle sectorisation scolaire. Cette modification n'enlève aucun intérêt à la réflexion du groupe sur la desserte de la cité en transports en commun.

➤ Point d'information sur l'aménagement de l'Avenue C

La Métropole a voté sa Programmation Pluriannuelle des Investissements le 6 juillet 2015. Les projets retenus pour la Ville de Saint-Priest sont : la requalification de Mansart Farrère, la réalisation de la voie verte du chemin de Saint Bonnet et l'aménagement de l'avenue C. Les moyens alloués pour financer la voie verte et l'avenue C étant limités, il a été envisagé de retravailler le projet de la Voie Verte – en accord avec le conseil de quartier de Manissieux/Mi Plaine/La Fouillouse - pour réaliser des économies afin de transférer des crédits sur l'avenue C et permettre ainsi la réalisation des deux opérations. Le projet de l'avenue C retravaillé fera l'objet d'une nouvelle concertation et prendra en compte les dernières évolutions et notamment le maintien du Groupe scolaire sur son site.

➤ Actualités du projet ADAPEI

La résidence sera livrée en 2016. Les abords périphériques du tènement seront traités dans la foulée dans le cadre des suites à permis de construire, et porteront sur la réalisation d'un trottoir et de stationnement côté Nord de la 17^e rue.

➤ Point d'étape sur la réalisation de la sente Berliet

Une rencontre a eu lieu récemment entre la Ville et la copropriété et a permis d'arrêter les modalités et le calendrier prévisionnels de la réalisation de cet aménagement. La sente piétonne empruntera l'emprise du talus existant et sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Une clôture de 1,50 m sera édiflée côté copropriété, les arbres seront maintenus, le revêtement du cheminement sera constitué d'un sol en stabilisé et un éclairage sera installé. Un dispositif empêchant le passage des deux roues motorisées sera installé côté 17^e rue. Une Assemblée extraordinaire de la copropriété se tiendra fin novembre pour évoquer la cession à titre gracieux d'une petite emprise foncière à la Ville. La Ville délibèrera en décembre et les travaux d'aménagement de la sente se réaliseront entre mars et mai 2016.

➤ Place Steven Spielberg : informations sur les commerces et demande d'installation d'un dispositif pour la propreté canine

Des riverains se sont plaints de l'ouverture du snack en soirée. Il est rappelé que les terrasses peuvent être occupées jusqu'à 22h en semaine et 23h les samedis et dimanches. Une autorisation administrative doit être délivrée par la Ville ; elle est valable un an et peut ne pas être renouvelée. L'exploitant est responsable de sa terrasse et doit veiller à ce que son activité ne vienne pas troubler la tranquillité des riverains. Si ces derniers constatent que le bruit est source de nuisance importante, ils doivent appeler la Police Municipale, la brigade de nuit interviendra. En dehors de la terrasse l'établissement peut être ouvert jusqu'à 1h du matin, voir plus s'il ne distribue pas d'alcool, mais le bruit doit être confiné à l'intérieur.

Une demande a été transmise à la mission développement durable pour faire installer sur la place un dispositif de propreté canine si possible en 2016.

➤ Demandes d'interventions voirie/circulation

• **Création de trottoirs ou d'un cheminement sécurisé sur les parkings existants rue du Lyonnais et avenue Henri Germain, pour accéder à l'école Berliet**

Le service des espaces verts/cadre de vie interviendra pour supprimer la végétation aux pieds des arbres et faciliter les cheminements

piétons. Dans l'avenir, une opération d'envergure devra être programmée pour sécuriser les déplacements rue Henri Germain et rue du Lyonnais eu égard aux flux de véhicules et surtout de Poids Lourds.

• **Création d'un trottoir ou d'un cheminement sécurisé sur la fin de la rue Henri Germain pour le passage des élèves vers l'arrêt de bus route de Lyon**

La suppression des Poids Lourds sur la partie sud de la rue Henri Germain est très profitable pour les riverains. Il est émis la possibilité d'étudier le même dispositif sur la partie nord de la rue, notamment côté ouest. La Ville a transmis cette demande au service voirie de la Métropole.

• **Vérification de la conformité des places Personnes à Mobilité Réduite rue François Truffaut et Claude Berri**

Elles ne sont en effet pas conformes car mesurent 2,20 m de large au lieu des 3,30 m réglementaires. Une réunion technique avec les services de la Métropole aura lieu sur place pour retravailler ces points.

➤ Communication sur les entreprises installées récemment rue Claude Berri

Cette installation concerne le projet Blanchon Syntilor ; cette entreprise dont le permis de construire a été délivré le 27 février 2015 comprend un bâtiment de 8,23m de hauteur et une surface de plancher de 4286m². Le bâtiment sera composé de bureaux et d'un centre de recherche (laboratoire). Il accueillera des activités peu bruyantes et « propres ».

100 places de stationnement Véhicules Légers sont prévues.

Dans le futur, une extension de bureaux d'environ 1200 m² pourrait être envisagée.

Le site accueillera 135 salariés pour la partie bureaux et 25 personnes pour la partie laboratoire.

➤ Déploiement de la fibre optique

Il n'y a aucune avancée sur ce dossier par rapport aux dernières informations données au conseil de quartier. La Ville s'est rapprochée de la Métropole pour évoquer les difficultés rencontrées avec SFR depuis son rachat par Numéricable. Pour l'instant, les négociations entre SFR et ORANGE se poursuivent. Le conseil de quartier demande qu'une alternative soit envisagée. La Ville est très mobilisée sur ce dossier et une nouvelle rencontre avec SFR Numericable est prévue fin octobre.

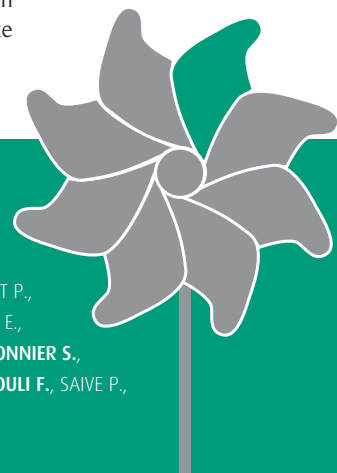
➤ Tableau de bord : retour sur la réunion interquartiers du 11 septembre et actualisation

Le tableau de bord est un outil de suivi des demandes des conseillers de quartier. Le référent pour le quartier, M Jean-Luc Gaucher indique qu'il contient actuellement 72 dossiers : 48 fiches sont traitées, 13 sont en cours et 11 n'ont pas de solution pour l'instant. Les conseillers de quartier référents du tableau de bord dans les 8 conseils de quartier, se sont retrouvés en mairie pour partager leurs visions quant à l'évolution de ce tableau. Le service informatique de la Ville sera le maître d'œuvre des modifications à apporter. Le tableau de bord est communicable à tout moment à tous les conseillers de quartier qui souhaitent le consulter.

➤ Informations Mairie

• **Calendrier des assemblées de quartier 2015 : l'assemblée de quartier pour le secteur Berliet et environs se tiendra le mercredi 2 décembre à 18h30 au groupe scolaire Berliet (salle de motricité).** Comme les années passées, l'assemblée se déroulera en trois temps : revue des projets portés par les conseillers au cours de l'année écoulée, échanges entre la salle et Monsieur le Maire accompagné des élus, buffet pour prolonger ce temps de convivialité.

• **Présentation de la charte dédic'propreté et implication des conseillers de quartier :** le travail d'élaboration de la charte commencé il y a plus d'un an est en phase de finalisation. La charte a été présentée à tous les co-présidents le 13 octobre. Les engagements prévus concernent trois collèges : les collectivités Ville et Métropole, les commerçants et les usagers. L'adoption de la charte a fait l'objet d'une proposition de rapport inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 29 octobre. La signature officielle est programmée le 10 novembre. Seront invités les représentants des commerçants, de la Métropole, les élus et l'ensemble des conseillers de quartier. Une campagne de communication accompagne le lancement de cette charte. Tous les partenaires s'accordent à reconnaître que l'adoption de cette charte n'est pas une fin en soi mais bien le début d'une démarche volontaire de toutes les parties prenantes. Des conseillers de quartier seront sollicités pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cette action.



VILLE DE SAINT-PIREST ▶

Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale

Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina

69800 Saint-Priest

Le Conseil de quartier « Berliet et environs » c'est...

30 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

AGOPIAN V., ANTON S., **ARRIGONI M.**, BOURCHANY Y., **CALENDRA F.**, COGNET P.,

CONTE L., **CUISSARD G.**, CUISSARD R., DAOULET F., **DECHAUME V.**, DESNOYER E.,

DIMITRESCO R., DOURDET C., FALCOZ ROUSSET B., GAUCHER J.-L., **JOSSE CORDONNIER S.**,

KALAYCI P., **MARTELL S.**, MORAL BOUR I., **OTT A.**, PEYQUET J., REA E., **SAHOULI F.**, SAIVE P.,

SALMON V., SEMINARA G., **TEIXEIRA M.**, YACOUBOU S., ZIEGLER P.